



APPARTEMENTS THERAPEUTIQUES RELAIS ALT 1

AIDeA11/USSAP

46 rue Pierre Germain, 11000 CARCASSONNE / 04.68.11.92.92

3 boulevard Maréchal Joffre, 111000 NARBONNE / 04.68.42.58.58

Directeur : M. Elian REVEL

Composition de l'équipe : DEES, psychologue, infirmier, médecin, assistante sociale

Co-financement : ARS, DDCSPP (ALT1)

Places SIAO : 2 logements à Carcassonne _ T1bis et T2

Places : 3 logements en accès direct par l'institution sur Carcassonne et Narbonne

Publics : Il se compose d'hommes et femmes isolé(e)s, sans enfant, rencontrant une problématique d'addiction, vis-à-vis de substances psychoactives licites ou illicites. Les personnes accueillies souffrent souvent de pathologies associées, aggravées par une précarité sociale et économique. Les appartements thérapeutiques intègrent des personnes qui sont dans des démarches de soins et ont connu un parcours de sevrage ou de contrôle de la consommation, et qui souhaitent le maintenir.

Missions : L'appartement thérapeutique relais est une mise à disposition d'un hébergement dans le cadre d'un projet de soins, avec une durée maximum de 24 mois. Chaque personne est accompagnée par un éducateur référent. Le suivi est médico-psycho-socio-éducatif et permet pour chaque résident, après consolidation du soin, de mettre en place un parcours visant à l'autonomisation et à l'insertion dans la vie sociale.

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté

Modalités d'admission places non SIAO : Les personnes en demande sont majoritairement accompagnées par un travailleur social ou suivi dans une structure (postcure, cure, ...). Ceux-ci doivent se mettre en contact avec la structure afin de récupérer un dossier à compléter, composé de trois volets : un rapport social, un rapport médical, ainsi qu'une lettre de motivation. La demande est alors étudiée et si le projet semble en adéquation avec l'appartement thérapeutique relais, la personne est reçue par une commission composée d'un psychologue et d'un éducateur.